

INFOS-ASEOR

N°22-1^{er} Semestre 2007

*Rappel : L'ASEOR a toujours travaillé avec un souci d'indépendance totale sur un plan politique.
Elle ne reçoit aucune subvention de quelque organisme que ce soit.*

Quel est l'avenir pour notre environnement ?

C'est la première fois que dans une campagne pour des élections Présidentielles les problèmes de l'environnement sont abordés d'une manière aussi claire. Tout d'abord le pacte écologique de Nicolas Hulot pour lequel l'ensemble des Candidats se sont engagés. Ensuite une prise de conscience des risques encourus par le réchauffement de la planète conséquence, en outre, de rejets non maîtrisés à l'atmosphère.

Est ce que toutes ces promesses vont avoir une incidence sur les projets en cours dans notre secteur ? Nos élus vont ils en tenir compte ?

La CAPS a décidé d'abroger le schéma directeur du plateau de Saclay révisé en septembre 1999. Ce schéma, outre la liste des 2000 hectares de surfaces agricoles prescrit un certain nombre de recommandations en particulier contre les risques d'inondations. Nous pensons que cette abrogation ne peut être envisagée sans l'adoption préalable de schémas de cohérence Territoriale (SCOT) sur les 3 inter-communautés du plateau (CAPS, Versailles grand parc, Saint Quentin) qui reprendraient ces prescriptions. Les événements du mois d'avril, où les villes de Villiers le Bâcles et de Gif sur Yvette ont subi des inondations importantes, nous confirment la nécessité de tels documents opposables. Cela fait des années que l'ASEOR et l'UASPS dont elle fait partie insistent sur ce point auprès des élus.

Nous avons les mêmes difficultés auprès des services de l'Etat à propos du PPRI qui ne tient pas compte de l'ensemble des bassins versants d'une part, et d'autre part n'a pas voulu corriger les erreurs sur ses hypothèses de calcul signalées dès le début par les associations.

A une plus grande échelle nous sommes actuellement en présence d'une opération d'intérêt national (OIN) qui intéressent 49 communes dont la notre. Dans ses rapports au premier ministre le Préfet de Région préconisait « une concertation institutionnalisée » avec les habitants et les associations qui les représentent. Nous constatons qu'au fur et à mesure que sont produits les documents pour cette opération il est fait de moins en moins référence aux les associations. Pourtant nous avons déjà attiré l'attention de la Mission de Préfiguration (responsable du projet) sur de nombreux points dont l'hydraulique. Officiellement on nous ignore.

Quelle catastrophe faudra t il pour que l'on commence à écouter les habitants sur des sujets qu'ils connaissent depuis longtemps ?

Les discours et les promesses c'est bien, mais ce qui nous voulons avant tout ce sont des actes.

Pouvons nous espérer, cette fois ci, un changement dans l'attitude de nos élus et des représentants de l'Etat ?

LES ACTIONS SUR LA COMMUNE D'ORSAY

Les visites de quartier (J.M. Fettu)

La rue de Montlhéry (M. Cathala 4 à 5 lignes)

Le PPRI poursuite des actions (M.M. Falaize-Troger)

Urbanisme et Permis de Construire (M. M. Lallemand- Cathala)

LES ACTIONS AUPRES DES COMMUNES VOISINES

■ *Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la ville de Gif sur Yvette*

Suite à l'enquête publique et aux remarques de l'Etat et de la CAPS, le maire de la ville de Gif a organisé une dernière réunion avec les associations avant de procéder au vote du PLU par le Conseil municipal pour le rendre opposable. Il ressort de cette réunion, à laquelle participait l'ASEOR qui est une association agréée sur Gif, que le Maire a retenu l'ensemble des demandes des associations et s'est opposé à l'urbanisation du plateau du Moulon au nord du RD128 comme demandée par la CAPS.

Dans ce projet de PLU nous avons rencontré, ce qui est rare, une Municipalité qui a eu un vrai souci de concertation avec les associations et les habitants.

■ *Abrogation du schéma directeur du plateau de Saclay*

Le schéma directeur du plateau de Saclay révisé en septembre 1999 concerne trois intercommunalités distinctes dont la CAPS, d'après la loi SRU il devrait être remplacé par 3 schémas de cohérences territoriales (SCOT). Il n'est donc plus adapté aux structures actuelles, mais sans l'existence de SCOT il a l'avantage pour l'instant de régler les problèmes d'urbanisme du plateau. En particulier, il précise les terres qui doivent rester impérativement agricoles, et impose un certain nombre de contraintes en particulier contre les risques d'inondation, technologiques et naturels.

La CAPS a déclaré que ce schéma était illégal et a décidé de l'abroger, seule sans participation des deux autres intercommunalités.

Une première enquête publique a eu lieu en octobre 2006, suite à des erreurs de procédure cette enquête a été reprise en janvier 2007.

Dans le dossier d'enquête nous n'avons pas trouvé de document légal justifiant l'illégalité de ce schéma.

Fin avril l'UASPS a attiré l'attention des Maires de la CAPS sur le fait que l'abrogation de ce schéma sans reprise par un SCOT des prescriptions revenait à les supprimer légalement.

Les inondations d'avril n'ont fait que confirmer la nécessité d'en maintenir impérativement certaines.

L'Opération d'Intérêt National :

« Massy, Palaiseau, Saclay, Versailles, Saint-Quentin en Yvelines »

Est ce un retour aux années soixante ?

Décidée par le Gouvernement en septembre 2005 l'opération d'Intérêt National « Massy, Palaiseau, Saclay, Versailles, Saint Quentin en Yvelines », a un cœur de cible ultra sensible: le plateau de Saclay. Elle inquiète les habitants et une partie des élus de ce secteur. Ils se souviennent des projets antérieurs contre lesquels ils ont dû lutter, il y a quelques années. Revient-on à l'aménagement des années soixante ?

En effet, en 1965 le schéma directeur d'aménagement de l'Ile de France (SDAU) prévoyait, entre autre, l'urbanisation de la totalité du plateau de Saclay.

Cette urbanisation, qui détruisait le cadre exceptionnel de ce secteur, a été limitée grâce à la mobilisation des habitants avec leurs élus. Nous payons encore les conséquences d'une urbanisation non maîtrisée et qui n'avait pas l'esprit d'un développement durable (le terme n'existait pas à l'époque).

A titre d'exemple nous pouvons citer :

-la réalisation de la RN 118 qui a coupé la ville d'Orsay en deux, et surtout détruit le réseau historique des rigoles du plateau de Saclay indispensable à son assainissement. Actuellement un projet très onéreux de réhabilitation est en cours de finalisation.

-la zone d'activités de Courtabœuf, parmi les plus importantes de France, traversée par l'autoroute A 10 n'a pas d'accès direct de ou vers la province et la francilienne. Cet accès sera réalisé au plus tôt en 2010 soit plus de 40 ans après.

-les déblais de la RN 118 ont supprimé une zone d'extension de l'Yvette et rendu inondable 220 pavillons de la Zone des neufs arpents à Orsay. Une grande partie de ces derniers existait avant 1929 (statuts de l'association). Une digue en palplanches devrait être réalisée pour les protéger. Quel en serait le coût ?

Etc...

Dix ans plus tard, en 1975 un livre blanc demandé par le premier Ministre, déclare que sur le plateau de Saclay « la vocation agricole doit être préservée ». Lors de la révision du SDAU de 1965, le plateau de Saclay est conservé en « espace rural ». De plus, il devient un maillon essentiel de « la ceinture verte de Paris » décidée par les conseillers régionaux.

En 1988 l'Etat demande aux 15 communes du plateau de Saclay d'établir un schéma directeur local. Les dispositions de ce schéma, approuvé en 1992, seront intégrées au schéma directeur de la région Ile de France de 1994.

Le SDRIF de 1994 prévoit aussi dans ce secteur le développement d'un « Centre d'Envergure Européenne : Massy-Saclay-Orly ».

Un projet de territoire « Massy-Plateau de Saclay-Plateau de Courtabœuf » concernant 33 communes a été finalisé en novembre 2003.

Fin 2005, est décidée une OIN allant de Massy jusqu'à Versailles. Elle concerne maintenant 49 communes. Deux rapports du Préfet de Région au Premier Ministre en donnent les premières orientations.

Les questions que l'on peut se poser sont :

A quoi ont servi les schémas et études précédents ? Pourquoi n'ont ils pas pu être mis en œuvre ? Qu'en est il du développement durable dont tout le monde parle ? Qu'en pensent le habi-

tants ? Tous ne sont pas des « privilégiés égoïstes » comme nous l'a affirmé récemment un haut représentant de l'Etat.

Dans les rapports du Préfet de Région nous notons deux nouveautés importantes pour cet OIN :

-Une concertation institutionnalisée avec désignation de deux garants de la concertation qui ont pris à cœur leur rôle. Seront ils écoutés ?

-Un concours international d'idées d'urbanisme, auquel nous étions favorables avant d'avoir eu connaissance du Cahier des charges. En effet, ce dernier, malgré quelques modifications, impose des contraintes telles qu'il s'agit en fait d'un concours d'urbanisme dans lequel ressortent les ambitions du SDAU des années soixante.

Ce que nous voulons c'est avant tout dans le cadre d'une concertation réelle avec l'ensemble des habitants et des professionnels du secteur :

- une analyse des échecs des projets et schémas précédents,
- une analyse des besoins réels et chiffrés faite par les intéressés et non par des technocrates,
- avant d'étudier le futur que les problèmes actuels soient résolus : circulations, transports en commun, interface agriculture/urbanisme, etc...

Union des Associations de Sauvegarde du Plateau de Saclay

et des vallées Limitrophes

Lionel Champetier

Exemples de Projets sur ORSAY dans les années soixante

(M.Lallemand)

Faites adhérer à l'ASEOR, vos amis, vos voisins :

Membre actif 15€, Membre Bienfaiteur 30€, Etudiant 3€

Nom :

Prénom :

Adresse :
